



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT

N° 64/AONR/MINTP/CMPM /2015 du 20/08/2015 en procédure d'urgence, pour la production et la diffusion des programmes audiovisuels sur les projets d'infrastructures du Ministère des Travaux Publics.
Financement : Budget du MINTP, Exercice 2015, Imputation : 36 470 05 28 00 01 2029

Le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage, lance un Appel d'Offres National Restreint pour la réalisation de l'opération sus indiquée.

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le présent Appel d'Offres a pour objet le recrutement en procédure d'urgence d'un prestataire en vue d'assurer la production et la diffusion des programmes audiovisuels sur des projets d'infrastructures exécutés par le MINTP dans les organes audiovisuels.

2. Consistance des prestations

Les prestations dont les détails sont contenus dans les Termes de Référence consistent en :

- o la production et la diffusion de six (06) documentaires de treize (13) minutes chacun ;
- o la réalisation de dix (10) reportages de trois (03) minutes chacun sur les projets d'infrastructures en cours d'exécution pour la diffusion dans les tranches d'information des organes audiovisuels.

3. Participation et origine :

La participation est ouverte à égalité de conditions aux Petites et Moyennes Entreprises ou Entreprises ci-après retenus à l'issue de l'Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt N° 045/ASMI/MINTP/SG/CELCOM/2015 du 15 Mai 2015 pour le recrutement d'un prestataire en vue de la réalisation du projet «productions audiovisuels les» dans les organes audiovisuels;

N°	Bureaux d'Etudes	Adresse	Téléphone
1	INTER ACTIVE CONSULTING	BP : 16257 Yaoundé	242 676 285/677 765 059/694 590 816
2	LES FILMS TERRE AFRICAINE	BP : 11371 Yaoundé	242 897 601/675 082 965

Les candidats de la liste restreinte, retenus après pré-qualification ne peuvent pas s'associer en groupement.

4. Financement

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le Budget du MINTP de l'exercice 2015, imputation N° 36 470 05 28 00 01 2029 pour un prévisionnel de **cinquante millions (50 000 000)** francs CFA Toutes Taxes Comprises.

5. Délai d'exécution des prestations

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent appel d'offres est de **Trois (03)** mois calendaires.

6. Administration au nom de laquelle sera conclue la lettre commande

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par le Maître d'Ouvrage, la lettre commande sera conclue entre celui-ci et le Maître d'Ouvrage qui est le Ministre des Travaux Publics.

7. Cautionnement provisoire

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministre en charge des finances, et d'un montant égal à **Neuf cent mille (900 000) Francs CFA**.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire de la lettre-commande, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

Les chèques bancaires même certifiés ne sont pas acceptés en lieu et place du cautionnement provisoire.

8. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté auprès des Services du Maître d'Ouvrage au Ministère des Travaux Publics, Direction des Affaires Générales, Sous-Direction des Marchés Publics, Service des Appels d'Offres, bâtiment G sis au bord du Lac Municipal à Yaoundé.

9. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres sera obtenu auprès des Services du Maître d'Ouvrage **au Ministère des Travaux Publics, Direction des Affaires Générales, Sous-Direction des Marchés Publics, Service des Appels d'Offres, bâtiment G sis au bord du Lac Municipal à Yaoundé**, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable au titre des frais de dossier de **Cinquante mille (50 000) Francs CFA**.

Cette quittance devra identifier le payeur comme Représentant de l'Entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

10. Présentation des offres :

Les documents constituant l'offre seront repartis en trois volumes ci-après, placés sous double enveloppe dont :

- L'enveloppe A contenant les Pièces administratives (volume 1) et l'Offre technique (Volume 2),
- L'enveloppe B contenant l'Offre financière (Volume 3).

Toutes les pièces constitutives des offres (Enveloppes A et B), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique.

11. Délai de réponse des soumissionnaires :

Il est accordé aux soumissionnaires désireux de participer à cet Appel d'Offres un délai de réponse de **Vingt-et-un (21) jours** à compter de la date de publication de son Avis.

12. Remise des offres :

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir sous plis fermés, dans les Services du Maître d'Ouvrage au Ministère des Travaux Publics, Direction des Affaires Générales, Sous-Direction des Marchés Publics, Service des Appels d'Offres, tel. : 222 23 14 22, bâtiment G sis au bord du Lac Municipal à Yaoundé, au plus tard, le 16/09/2015 à 10 heures. Elle devra porter la mention :

« Appel d'Offres National Restreint

N° 64/AONR/MINTP/CMPM/2015 du 20/08/2015

en procédure d'urgence, pour la production et la diffusion des programmes audiovisuels sur les projets d'infrastructures du Ministère des Travaux Publics

Financement : Budget du MINTP, Exercice 2015, Imputation : 36 470 05 28 00 01 2029

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

13. Recevabilité des offres

Les offres parvenues après la date et l'heure limites de dépôt, ainsi que celles ne respectant pas le mode de présentation et de séparation des offres seront déclarées irrecevables à l'ouverture.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le DAO et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps.

L'ouverture des offres administrative et technique aura lieu, le **16/09/2015** à partir de 11 heures par la Commission Ministérielle de Passation des Marchés placée auprès du Ministre des Travaux Publics (CMPM), siégeant dans la salle des réunions qui lui est allouée à la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre.

Tous les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

A l'issue de l'examen des pièces administratives et de l'évaluation des offres techniques, l'ouverture des offres financières sera effectuée dans les mêmes conditions, à une date ultérieure qui sera communiquée aux soumissionnaires dont le dossier administratif sera reconnu conforme et qui aura obtenu une note technique égale ou supérieure à 70 points sur 100.

15. Critères d'évaluation des offres

15.1. Critères éliminatoires

1. Dossier administratif et offre financière incomplets ou pièces non-conformes ;
2. Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
3. Absence de la caution de soumission
4. Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
5. Note de l'offre technique inférieure à 70/100 ;
6. Une capacité financière d'un montant de 30 000 000 F CFA .

15.2. Critères essentiels

➤ Les offres techniques

L'offre technique sera évaluée sur la base des critères essentiels dont le nombre est précisé ci-après et les détails portés dans la grille d'évaluation :

- | | |
|-------------------------------------|------------------|
| a) Personnel ; | 52 points |
| b) Moyens matériels et techniques ; | 18 points |
| c) Expérience du soumissionnaire . | 30 points |

NB : Seule l'offre technique ayant obtenue une note *supérieure ou égale à soixante-dix points sur cent (70/100)* à l'issue de l'analyse pourra être évaluée financièrement.

➤ Les offres financières

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura été déclarée recevable à l'issue de l'examen de la conformité des pièces administratives (1^{ère} étape) et de l'évaluation technique (2^{ème} étape) seront évaluées et notées en fonction des critères ci-après :

$$NM = \frac{MMd \times 100}{MS}$$

NM = Note relative au montant de l'offre financière du soumissionnaire ;

MMd = Montant évalué du moins-disant

MS = Montant évalué du soumissionnaire

Une pondération sera faite entre la note technique et la note financière pour obtenir la note finale **N** (note technico-financière) suivant la formule ci-après :

$$N = \frac{[(70 \times \text{Note Technique}) + (30 \times \text{Note Financière})]}{100}$$

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90)** jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Attribution de la lettre-commande

Le Maître d’Ouvrage attribuera la lettre-commande au soumissionnaire présentant une offre reconnue conforme pour l’essentiel au Dossier d’Appel d’Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter les prestations de façon satisfaisante et dont l’offre sera évaluée **la mieux-disante**.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Cellule de Communication du Ministère des Travaux Publics sise à la porte 11 du 10^{ième} étage de l’Immeuble Ministériel N° 1 sis à la poste centrale de Yaoundé.

Yaoundé, le **20/08/2015**

Le Ministre des Travaux Publics,
Maître d’Ouvrage
AMBA SALLA Patrice

AMPLIATIONS :

- SOPECAM
- ARMP
- SG/MINTP
- CELCOM
- P/CMPM
- AFFICHAGE

